

POLITIQUE

En vigueur le : 28 novembre 2018

Domaine : **PROGRAMMES ET SERVICES À L'ÉLÈVE**

Révisée le :

SORTIES ÉDUCATIVES ET ACTIVITÉS SCOLAIRES

ÉNONCÉ

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir (Csc MonAvenir) reconnaît la valeur pédagogique ajoutée par les activités organisées par le personnel des écoles à l'extérieur de la salle de classe. Toute activité éducative au-delà du programme régulier et qui a lieu à l'extérieur de la propriété de l'école constitue une sortie éducative. Ces sorties appuient l'enseignement et doivent être en lien avec le programme d'études. Les sorties éducatives doivent être inclusives et encourager la participation des élèves.

BUT

Le Csc MonAvenir s'attend à ce que ses écoles offrent des occasions aux élèves de vivre des activités scolaires et parascolaires qui enrichissent le programme d'études tant au niveau académique, que pastoral, culturel, artistique et sportif.

À PRESCRIRE

Le Csc MonAvenir s'engage à :

- 1) Élaborer des directives en lien avec les différents types de sorties éducatives;
- 2) Favoriser l'apprentissage des élèves lors des sorties éducatives;
- 3) Assurer que la sécurité et la santé des élèves soient considérées lors de la planification et le déroulement des activités.

Il incombe à la direction de l'éducation, ou son délégué, d'assurer l'élaboration des directives administratives nécessaires pour la mise en œuvre de cette politique.